



Charte des associations adhérentes

1. Objet social de Vi'a Seraing

L'asbl Vi'a Seraing a pour but de dynamiser, développer et valoriser le tissu associatif serésien par l'information, la coordination et le développement des projets communs. Pour ce faire, l'association pourra :

- Proposer des rencontres d'associations pour favoriser la circulation d'informations
- Initier et concrétiser des partenariats entre les associations
- Créer des outils d'informations à destination de la population serésienne.

2. L'offre de Vi'a Seraing

Vi'a Seraing offre à l'association adhérente :

- Une vitrine sur un site internet où chaque association ayant des activités sur Seraing peut présenter son travail, ses objectifs, ses coordonnées en une dizaine de lignes. Ce service est gratuit.
- Pour rendre le site attractif, vivant et promouvoir efficacement les associations, nous souhaitons la publication de 5 actualités par an.
 - Une actualité est une information en lien direct avec l'action de l'association à Seraing.
 - Celle-ci peut se faire sous différentes formes : annonces, compte-rendu, photos, témoignages, etc.
- Une mise en ligne après validation d'un responsable de Vi'a Seraing pour assurer la cohérence (technique, graphique et respect des rubriques) de l'ensemble du site.
- La publication d'annonces de volontariat. Ce service vous permet de rechercher régulièrement un volontaire pour votre association. Une annonce ne peut comporter qu'une demande limitée dans le temps.
- Une mise en contact avec des personnes cherchant du volontariat.
- Un élargissement du réseau de chaque association via :
 - Un site actualisé une fois par semaine.
 - Une page Facebook qui partage régulièrement les actualités de chaque association. Dans la mesure du possible, nous mettons l'actualité FB sur le site internet de Via' Seraing.
 - Une newsletter bimestrielle qui est envoyée à plus de 1000 personnes.



3. Les obligations liées à l'offre

Vi'a Seraing vous demande de :

- Envoyer régulièrement une actualité, idéalement 5 fois par an.
- Etre présent à l'assemblée des adhérents. L'assemblée annuelle des adhérents évaluera le fonctionnement et l'efficacité du site. Le résultat de cette évaluation sera soumis à l'assemblée générale de l'ASBL Vi'a'Seraing qui statuera.
- Respecter la loi sur la protection des données (2016/679 du 14.04.2016 – RGPD) :
 - Chaque association s'engage à mettre sur le site des photos de personnes, noms, données, etc. pour lesquelles, elle a reçu l'autorisation de publication.
 - La même réglementation s'applique aux photos publiées sur le site. Chaque association est responsable de nous fournir des photos « libres de droit ».
 - Si Vi'a Seraing reçoit une amende, ce sera à l'association qui a fourni la photo « non libre » à payer cette amende.
- Acquitter :
 - Un droit d'adhésion de 25€. Ce droit d'adhésion permet de mettre la vitrine de l'association en ligne pour une période indéterminée.
 - Une cotisation annuelle de 25€. Cette cotisation donne accès à tous les services.
 - En résumé : Les coûts de la 1^o année : 25€ d'adhésion + 25€ de cotisation = 50€. Le coût des années suivantes : 25€ par an.

4. Concernant la publication d'annonces et de recherche de volontaires :

- ➔ **Définition** : On appelle « volontariat » l'engagement libre et gratuit de personnes qui agissent, pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans le cadre d'une structure qui déborde de la plus simple entraide familiale ou amicale. Nous précisons qu'il s'agit de demandes pour des postes non subventionnés dans le domaine de l'association.
- ➔ **Obligations des associations** : Les associations qui engagent des volontaires selon la loi sur le volontariat du 3 juillet 2005 (lien vers le site www.coj.be ou www.volontariat.be) ont l'obligation de :
 - Avoir une assurance pour leurs volontaires.
 - Informer les volontaires sur l'organisation et sur les devoirs du volontaire auprès de l'ONEM, mutuelle, CPAS, etc.
 - Actualiser les annonces. Dès qu'un volontaire a répondu à votre annonce, merci d'informer Vi'a Seraing.

Vi'a Seraing n'assure aucun suivi des relations contractuelles entre les associations et les habitants du quartier qui ont reçu un accès aux informations présentées. Aucun recours n'est possible de la part des contractants.

5. Nous contacter

- Site internet : www.viaseraing.be
- Mail de contact : viaseraing@gmail.com
- Téléphone : 0498/17 18 53 (Françoise Janssen)